Image not found or type unknown

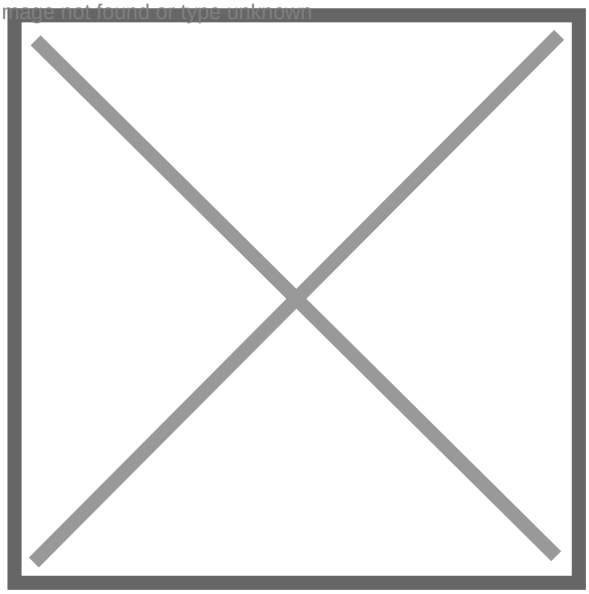

Montant assurance suite a une grave maladie terminee a ce jour

Par **rouam**, le **26/07/2011** à **10:43**

Bonjour,
pouvez vous m indiquer si suite a la loi aeras n2007-131du 31.01.2007. est il possible de faire recalculer le montant de l assurance sur l emprunt contracte par ma fille et son epoux pour la construction de leur maison en 2004 cette assurance etant pour ma fille tres importante et normal pour mon gendre donc deux contrats differents. etant donnee que sa maladie est en remission depuis plusieur annees. pouvez vous dans l affirmatif m indiquer la demarche a suivre aupres de cette assurance . vous en remerciant par avance. avec mes salutations

mme rouam

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés